

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL DU 23 JUIN 2022

Présents : M. GUYON, F. JOBARD, J. FOURNIER, O. PERRAD, M. CAPET, T. GERARD, A. JACQUET, J. MOREL, L. GRESSET, L. GUILLAUME, F-H. LOERCH, L. RICHARD

Excusés : G. GERBOD : pouvoir à M. GUYON, M. FONGELLAS

Absent : Anthony ARNAUD

Secrétaire de séance : Fabienne JOBARD

Convocation du 15 juin 2022

1) Approbation compte-rendu du 24/05 et nomination secrétaire de séance

Le conseil municipal approuve le compte-rendu du conseil municipal du 24 mai , à l'unanimité et nomme Fabienne Jobard comme secrétaire de séance.

2) Restor Tétrás

L'ordre du jour est modifié et le point 4 Restor Tétrás ouvre la séance, car le responsable environnement du PNR intervient pour présenter ce projet . Il annonce qu'il n'y a plus que 278 tétras adultes présents sur le Jura. La reproduction est faible et la population diminue. Sont en causes , la modification de son habitat et en particulier l'envahissement de hêtres mais aussi le dérangement occasionné par la pratique du ski et de la randonnée, le bûcheronnage, la chasse et surtout le changement climatique et le faible enneigement.

Le PNR propose d'agir en réduisant le régénération du hêtre avec du débroussaillage dans des parcelles qui sont des habitats déterminants avec présence de myrtilliers et qui ont entre 0 et 20% de recouvrement de hêtres. Des parcelles communales ont été identifiées dans le Risoux et le PNR a besoin de l'accord du conseil pour faire réaliser ces travaux à l'ONF par le biais d'une convention. Le budget de travaux est de 213 000 € mais la commune n'a aucun financement à prévoir. Les travaux sylvicoles prévus ne sont en rien modifiés. Le projet a déjà été mis en place dans l'Ain ; il a été démontré que ces travaux d'élagage sont efficaces mais seront à reconduire.

Laurent Gresset dit que le lynx doit aussi être en cause dans la diminution de la population. Il regrette de devoir reporter l'exploitation des chablis à juin. Il dit que l'essentiel du problème est le réchauffement climatique. L'animateur du PNR précise qu'il faut tout de même agir sur ce qu'on peut changer, en particulier sur l'amélioration des zones de prédilection des Tétrás .

Madame le Maire demande un vote à main levée pour la signature de cette convention: 0 voix contre, 0 abstention et 12 voix pour

Le conseil municipal approuve donc à l'unanimité et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la convention correspondante et tout document afférent à cette affaire.

3) Coupes de bois

Laurent GRESSET annonce que le garde forestier de l'ONF propose de mettre un lot de bois de plus en vente. Il s'agit de la parcelle de résineux numéro 25 de 230 m³. Cela ajouterait des recettes supplémentaires aux ventes des parcelles 20, 22 et 17 pour les résineux et aux 36, 37 et 21 pour les feuillus.

Le conseil municipal approuve cette vente supplémentaire de la parcelle 25 à l'unanimité donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

4) Location appartements

Madame le Maire a reçu trois demandes de location d'appartements. Plusieurs appartements de la commune vont bientôt être disponibles : celui qui est au-dessus de la mairie puisque Mr Donzé, le locataire, a donné sa date de départ pour le 05/08, et ceux de l'Epicéa.

Il faut d'abord s'assurer que le futur repreneur de l'Epicéa ne souhaite pas disposer de ces appartements. Madame le Maire va prochainement rencontrer M. Hénock qui est intéressé par la gérance du restaurant L'Epicéa.

Madame Le Maire aimerait déterminer des critères pour l'attribution d'un appartement quand plusieurs locataires postulent.

Le conseil municipal souhaite privilégier les familles avec des enfants pour conforter l'école et les personnes ayant un lien de parenté avec des habitants du village.

5) Accueil de loisirs

Fabienne JOBARD explique qu'une enquête a été distribuée aux parents d'élèves pour quantifier les besoins de garde le mercredi après-midi ou pendant les vacances scolaires.

Sur 33 enfants concernés, 11 n'ont pas de besoin supplémentaire de garde par rapport à l'existant.

5 enfants auraient besoin d'une garde tous les mercredis après-midi ou très souvent et 8 très rarement.

Deux solutions vont être étudiées pour le mercredi après-midi :

Une garderie-cantine pourrait être organisée sur place dans le village mais l'effectif d'inscrits risque d'être très faible et il sera difficile de proposer des activités adaptées à chaque âge. Il faudra prévoir un animateur titulaire d'un BAFA ou BAFD et une restauration.

Ou bien, les enfants pourraient être accueillis au centre de loisirs de Morbier ; les élus de Morbier seraient d'accord et étudient les conditions de cette mutualisation. Les enfants descendraient avec le bus qui part de l'école à 11H30 avec les élèves qui habitent en bas de Bellefontaine. Le retour serait assuré par chaque famille en fin de mercredi après-midi. Mme Defabianis, responsable du transport sur Morez, va être contactée pour savoir si elle donne son accord pour que le bus existant aille déposer les enfants inscrits au centre de loisirs de Morbier entre 11H30 et 12H et à quelles

conditions. Il sera difficile d'avoir un accompagnateur dans le bus des Signaux Girod au CLSH de Morbier car il se retrouverait à Morbier sans véhicule pour rentrer à Bellefontaine.

Pour les vacances scolaires, 22 enfants auraient besoin d'un accueil extra-scolaire : entre 12 et 16 à chacun des congés de Toussaint, Hiver, Printemps, été mais seulement 3 à Noël. La mairie de Morbier a été sollicitée pour savoir son CLSH pouvait proposer un accueil de ces enfants pendant ces vacances scolaires et à quelles conditions.

Les différentes propositions seront étudiées lors du prochain conseil municipal.

6) Repas des anciens ouvert aux habitants des résidences secondaires

L'année dernière, Madame le Maire a reçu des sollicitations d'habitants des résidences secondaires qui souhaiteraient être conviés au repas des Anciens. Elle y est favorable et propose de communiquer sur ce repas des Anciens sur Pays Bican, Intramuros et sur le panneau lumineux en invitant toute personne intéressée à se faire connaître. Des invitations individuelles ne seront pas envoyées aux résidences secondaires pour éviter de possibles oublis. Pour les résidents permanents, les invitations se feront comme d'habitude.

Le conseil approuve, à l'unanimité cette proposition.

7) Publicité des actes

Maïlys CAPET explique que le 1er juillet 2022 entrera en vigueur la réforme des règles de publicité, d'entrée en vigueur et de conservation des actes pris par les communes et les EPCI.

Ainsi les modalités de diffusion des procès-verbaux et des délibérations du conseil municipal évoluent. Les règles concernant l'affichage des actes réglementaires non individuels évoluent également.

La dématérialisation devient le mode de publicité de droit commun de ces actes. Par dérogation, les communes de moins de 3 500 habitants peuvent choisir entre l'affichage, la mise à disposition en version papier ou la publication électronique, en délibérant expressément sur ce choix.

Madame le Maire propose donc de délibérer, afin d'éviter le caractère obligatoire de cette dématérialisation des actes, du moins en attendant la refonte du site internet de la commune.

Le conseil municipal approuve à l'unanimité cette délibération et donne l'autorisation à Madame le Maire de signer la délibération correspondante et tout document afférent à cette affaire.

8) Comptes rendus divers (réunions/commissions), agenda et réunions à venir, questions diverses

a) Madame le Maire transmet les remerciements de Charles GRESSET pour la rénovation de la cuisine des pompiers. Ce dernier invite aussi cordialement toute personne intéressée aux portes ouvertes ce samedi 26 juin à partir de 14h pour des démonstrations, des activités ludiques, la visite de la caserne et un apéritif à 17H.

b) Madame le Maire remercie tous les membres du conseil pour leur présence lors de la tenue du bureau de vote lors des élections présidentielles et législatives.

c) Fabienne JOBARD explique que la commune de Longchaumois a proposé à toutes les communes d'Arcade de participer à l'événement « La nuit est belle », le 23/09. L'idée serait de proposer des animations qui valoriseront l'extinction nocturne (qui serait mise en place plus tôt ce jour-là). Le comité d'animation a été sollicité et une conférence a eu lieu lundi 20 juin avec une astrophysicienne.

d) Lors d'une réunion ENJ , Monsieur Chopard, directeur de l'office de Tourisme du Jura, a exprimé le souhait de découvrir la situation touristique de Bellefontaine. Il a été invité par Fabienne Jobard à venir visiter le village à 16H30 et à participer à un temps d'échange à 18H le 11 juillet. Les membres de la commission tourisme et les acteurs du tourisme y seront invités.

e) Madame le Maire annonce la prochaine visite le Mme Poulain, Sous-Préfète, qui viendrait à Bellefontaine lundi 4 ou 11 juillet.

f) Olivier PERRAD présente le bilan de fin de saison d'EAB. Le chiffre d'affaires est de 150000€ . Les demi-journées adultes forment la plus grosse part des ventes (1987) et les forfaits 15H-17H sont également appréciés (670). Il y a peu de ventes de forfaits semaine ou saison adulte. Le SMDT est dans l'ensemble satisfait de la saison écoulée et encourage à reconduire l'organisation des nocturnes (en s'appuyant sur les associations ou les restaurateurs) pour rester dans une bonne dynamique. Une meilleure communication est à mettre en place pour augmenter la fréquentation de Janvier. Il faudra aussi prévoir des travaux sur les installations qui sont souvent vétustes.

Plus personne ne demandant la parole, la séance est levée à 22 heures.

Fait à Bellefontaine, le 28 juin 2022